



### Dans ce numéro

#### Gestion et maintenance des équipements

- Séminaire du Conseil de l'Entente en Côte d'Ivoire.
- Nouveau système de gestion des équipements à la périphérie de Ougadougou.

#### Eau et environnement en Méditerranée

- ONG, sociétés civiles et environnement.
- Assises sur le développement local et régional.

#### Eau potable et assainissement

- Bilan du programme animé par le pS-Eau sur l'eau potable et l'assainissement en milieu semi-urbain.

### éditorial

## Aides publiques et capitaux privés en Afrique : le déclin persistant

D'après le rapport *Global Development Finance* publié ce mois-ci par la Banque mondiale, l'aide publique au développement est en déclin persistant. Ainsi, pour les pays de l'OCDE, cette aide ne représente plus en 1998 que 0,22 % de leur PNB contre 0,35 % en 1990. Nous sommes loin des 0,7 % auxquels ces pays s'étaient engagés. Malgré l'effort des pays en voie de développement pour appliquer de meilleures politiques publiques, notamment en Afrique subsaharienne, cette aide va continuer à décroître.

Parallèlement, les flux nets des marchés financiers internationaux vers la plupart des pays en développement emprunteurs

ont diminué. Ces mouvements demeurent négligeables vers les pays d'Afrique subsaharienne (hors Afrique du Sud), perçus comme à risques et ayant du mal à se procurer des capitaux pour compenser la baisse de leurs exportations et du prix des produits de base.

Reste l'appel aux investisseurs privés, tant prisés dans les futurs plans d'équipements en services de base des villes de l'hémisphère Sud. Or, ce rapport souligne que si les investissements directs étrangers restent vraisemblablement la principale source de financement des pays les plus pauvres, ils devraient se ralentir dans les deux ans qui viennent.

L'investissement privé ne suffira donc pas à enrayer le fort ralentissement de croissance économique prévu dès l'an 2000 pour ces pays.

Dans ce contexte, seule une hausse significative des aides au développement pourra permettre la création d'un environnement économique et social stable, apte à capter l'attention de ces investisseurs tant attendus. Seule une politique d'aide au développement cohérente et volontaire pourra lutter efficacement contre la pauvreté en donnant à ces pays un accès particulier aux marchés financiers internationaux.

- Pierre-Marie Grondin, secrétaire exécutif du pS-Eau.

## Au pS-Eau, le printemps du changement

Le pS-Eau change d'adresse. A partir du 15 mai prochain, il rejoint d'autres réseaux, comme l'Inter-réseaux, au 32 rue Le Peletier à Paris 9e, siège du Comité français de solidarité internationale (CFSI).

### ● Un nouveau lieu de concertation

Le CFSI, plate-forme ayant pour vocation de mobiliser les acteurs de la société civile, de partager leurs savoir-faire spécifiques dans des programmes opérationnels communs, ainsi que de mobiliser l'opinion publique, est une structure dont le rôle est proche et complémentaire de celui assumé par le pS-Eau dans le domaine de l'eau.

Un hébergement dans les locaux du CFSI, lieu ouvert, permettra d'affirmer de nouveau l'identité du programme comme lieu neutre de concertation et de rapprochement des acteurs de la coopération.

### ● Un rapprochement des équipes

Le pS-Eau était éclaté sur deux sites de travail, l'un au GRDR à Montreuil, l'autre au GRET dans le 10e à Paris. Tandis que le nombre de membres a augmenté de façon conséquente, l'effectif du pS-Eau a quadruplé ; il est passé de 2 personnes il y a 5 ans à 8 actuellement. Un rapprochement des équipes devenait nécessaire pour continuer d'assurer notre cohérence.

Cet éclatement géographique était par ailleurs préjudiciable à l'identité du pS-Eau, considéré

tantôt comme une partie du GRET, tantôt comme une partie du GRDR.

Pourtant le GRET, comme le GRDR, ont assuré un environnement de travail de qualité au pS-Eau (réseau informatique, gestion comptable et financière...). Les équipes du pS-Eau ont au GRET et au GRDR bénéficié de lieux d'échanges d'idées qui ont enrichi son fonctionnement et ouvert le domaine de l'eau à d'autres thématiques complémentaires. Ces liens seront maintenus. Par exemple, pour la base de données des actions du programme Bassin du fleuve Sénégal, la liaison directe avec le serveur situé au GRET est une nécessité.

### ● De nouveaux outils, une nouvelle ligne graphique

Ce déménagement est aussi pour nous l'occasion de renouveler nos outils. Le développement d'un site Web du pS-Eau a favorisé la refonte de l'ensemble des outils existants. Ainsi, la présentation de nos publications et de nos différents supports de communication s'inscrit dans une nouvelle ligne graphique : nouveau logo, nouveau papier à lettre, nouvelle plaquette... La nouvelle présentation de la Lettre correspond à notre volonté d'afficher le dynamisme du pS-Eau et sa constante adaptation aux demandes de ses membres.

Nous espérons que la nouvelle formule répondra aux souhaits que vous avez exprimés, notamment en matière d'illustration et d'agrément de lecture.

• Pierre-Marie Grondin

## Sommaire

### GESTION ET MAINTENANCE DES ÉQUIPEMENTS

3. Séminaire du Conseil de l'Entente  
**Les services de base ruraux : un nouveau concept d'intervention intersectorielle**
5. Postes autonomes à Ouagadougou  
**L'expérimentation d'un nouveau mode de gestion de la distribution d'eau**

### EAU ET ENVIRONNEMENT EN MÉDITERRANÉE

7. ONG et sociétés civiles  
**Pour un mode de concertation plus soucieux des problèmes d'environnement**
9. Assises de la coopération en Méditerranée  
**Concertation, oui, mais à chacun son interprétation**

### EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT

10. Un programme animé par le pS-Eau  
**De réels acquis pour un meilleur accès à l'eau potable en milieu semi-urbain**

### LES INFOS DU PS-EAU

12. Multimédia
13. Lectures
14. Événements
15. Formations
16. Partenaires  
Emplois

● La lettre du pS-Eau, outil d'échanges et de débats, est à la disposition de nos lecteurs. N'hésitez pas à nous faire parvenir le récit de vos expériences, ou toute autre information intéressant le domaine de l'eau et du développement.

# Les services de base ruraux : un nouveau concept d'intervention intersectorielle

**En mars dernier, le séminaire de Yamoussoukro, en Côte d'Ivoire, a permis un fructueux échange sur les programmes d'hydraulique villageoise en cours dans les pays du Conseil de l'Entente. La nécessité d'une politique intersectorielle et d'une synergie eau-électrification-assainissement a débouché sur un nouveau concept : les SBR (services de base ruraux).**

**D**u 2 au 4 mars dernier s'est tenu à Yamoussoukro, en Côte d'Ivoire, un séminaire international organisé par le Conseil de l'Entente<sup>1</sup> sur le thème « Gestion et maintenance des équipements d'alimentation en eau des zones rurales dans les pays membres. Synergies avec l'électrification rurale ».

Ont pris part aux travaux du séminaire environ 80 participants, parmi lesquels les délégués des Etats membres du Conseil de l'Entente, des représentants d'autres Etats d'Afrique de l'Ouest et du Centre, des représentants des agences de coopération internationales, des bailleurs de fonds, des bureaux d'études et des représentants du secteur privé.

Les communications et les débats ont porté sur quatre thèmes :

- 1) composantes des politiques nationales et maîtrise d'ouvrage ;
- 2) modes de gestion et participation des usagers ;

<sup>1</sup> Avec l'appui technique ou financier du Burgeap, de la Fondem, du pS-Eau et du ministère français des Affaires étrangères.

- 3) mécanismes financiers ;
- 4) synergie eau et électrification rurale.

Les travaux ont permis d'une part un échange d'expériences sur les programmes en cours, notamment ceux relatifs à la troisième phase du programme d'hydraulique villageoise du Conseil de l'Entente et, d'autre part, l'identification des acquis, des questionnements et des adaptations découlant des modifications du paysage institutionnel. En conclusion, trois éléments majeurs vont influencer les politiques à venir : la décentralisation, l'émergence de nouveaux acteurs (notamment du secteur privé) et l'intégration régionale.

• **Concernant les politiques nationales et la maîtrise d'ouvrage**, les participants ont noté la volonté de l'ensemble des Etats membres de déconcentrer certaines de leurs fonctions au profit des structures régionales, selon une approche intersectorielle et dans un cadre de concertation impliquant l'ensemble des acteurs : Etat, collectivités

locales, usagers, opérateurs associatifs et privés.

La nécessité de généraliser l'approche par la demande a été perçue comme la meilleure garan-

tie de l'appropriation des ouvrages par les usagers et une meilleure synergie entre services. Le besoin d'imaginer et de construire des mécanismes de solidarité qui tien-

## Le Conseil de l'Entente

Le Conseil de l'Entente est une organisation intergouvernementale de concertation créée en 1959, qui regroupe cinq pays : le Bénin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, le Niger et le Togo. Il a pour objectifs d'offrir un cadre de concertation aux chefs d'Etat des pays membres et de mettre en œuvre des projets, dans un esprit d'entente et de solidarité, en vue de promouvoir le développement des pays concernés.

C'est ainsi que le Conseil de l'Entente a donné la priorité au développement du monde rural dans ses plans d'actions, notamment en hydraulique villageoise.

En 1983, un programme régional d'hydraulique villageoise de 5000 points d'eau modernes a été lancé. Il se trouve à sa troisième et dernière phase et se terminera en l'an 2000, date à laquelle plus de 5000 points d'eau auront été réalisés.

**Médina Pikine  
à Dakar.**

**En 1983, un programme régional d'hydraulique villageoise a été lancé par le Conseil de l'Entente. En l'an 2000, plus de 5000 points d'eau auront vu le jour dans les pays membres du Conseil.**

Christophe Le Jollé

ment compte des plus démunis a toutefois été souligné.

Le suivi post-réalisation a également été perçu comme un élément essentiel pour la capitalisation des expériences, l'adaptation des politiques nationales au changement et la viabilité des exploitations. Le suivi doit inclure l'appui à la gestion, qui pourrait être délégué au secteur privé, sous l'égide de l'administration.

- **Concernant les modes de gestion et la participation des usagers**, la généralisation de la vente de l'eau est considérée comme un acquis de l'actuel programme du Conseil de l'Entente. Le principe de la gestion partagée de l'eau a été confirmé. Le rôle de l'Etat dans la gestion de la ressource est considéré comme indispensable, de même qu'une gestion de proximité est jugée nécessaire.

- Le séminaire s'est particulièrement intéressé à la **délégation au**

**secteur privé de l'exploitation et de la gestion des systèmes.** La participation efficace du secteur privé nécessite un cadre institutionnel juridique et fiscal clair et incitatif, ainsi qu'une organisation de la concurrence. Sur ce point, la concertation entre les Etats est perçue comme un élément permettant d'accélérer les évolutions.

- **S'agissant des mécanismes de financement**, les participants ont constaté que la vente de l'eau potable et de l'énergie peut générer une épargne non négligeable dans les villages. Les expérimentations multiples dans ce domaine prouvent que pour être sécurisée et productive, cette épargne doit s'appuyer sur des institutions financières décentralisées, proches des populations qui ont fait la preuve de leur solvabilité. L'épargne dégagée devrait ainsi permettre de faciliter l'accès au crédit pour la maintenance et le renouvellement des équipements. Mais la nécessité de mobiliser les fonds privés

pour renforcer les financements publics dans les secteurs eau et énergie a été de nombreuses fois soulignée. Cela implique de rechercher des mécanismes financiers nouveaux, à expérimenter dans le cadre de projets pilotes.

- Les participants ont par ailleurs confirmé les conclusions formulées à Cotonou en juin 1996 sur la nécessité de mettre en œuvre, au niveau des Etats, **une synergie eau-électrification**. Ils ont recommandé d'élargir cette synergie à l'assainissement. Ce triptyque eau-assainissement-électrification devrait constituer le pilier d'un nouveau concept d'intervention en milieu rural : les services de base ruraux (SBR). La définition d'indicateurs de performance des SBR et de la synergie intersectorielle apparaît comme un préalable à la mise en œuvre de nouveaux programmes.

En conclusion, les participants au séminaire ont particulièrement apprécié la qualité des échanges

et les problématiques communes qu'ils ont permis de faire émerger.

Ils soulignent la nécessité de maintenir cette réflexion au niveau de l'espace Entente sous l'égide du secrétariat administratif du Conseil de l'Entente, en relation avec les différents partenaires, afin de permettre à chacun des pays membres et à leurs voisins de continuer à progresser sur les grandes questions soulevées, à savoir : une approche intégrée pour une nouvelle politique intersectorielle ; la mise en place d'un cadre institutionnel, juridique et fiscal, clair et incitatif ; l'exploitation de nouveaux mécanismes de financement ; la capitalisation, l'échange d'expériences et la mise en réseau des acteurs.

- Didier Allély,  
pS-Eau (Bassin fleuve Sénégal)

**Contact** : Afoco Konéin,  
Conseil de l'Entente,  
Fonds d'entraide et de garantie  
des emprunts, O1 BP 3734,  
Abidjan O1, Côte d'Ivoire.

# L'expérimentation d'un nouveau mode de gestion de la distribution d'eau

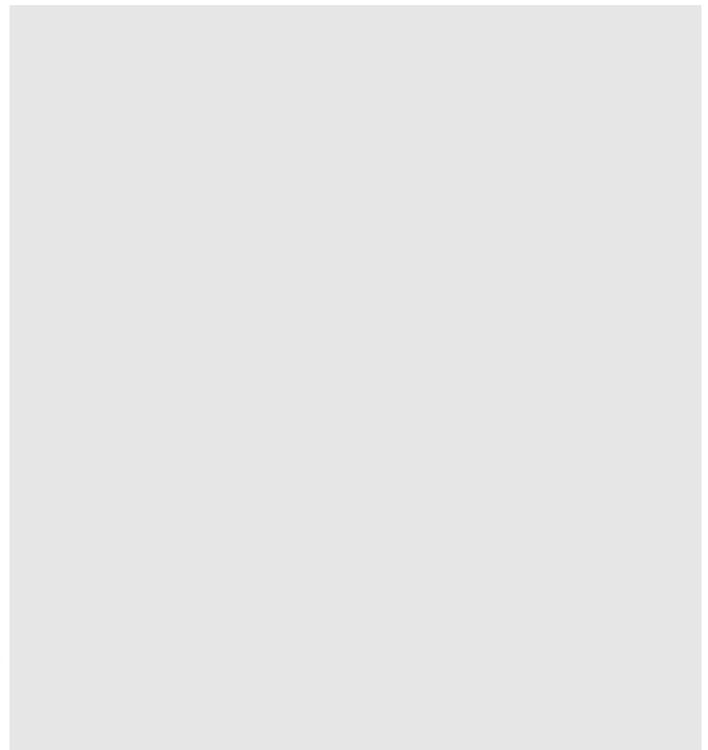
**Gestion anarchique des revenus de la vente de l'eau, manque d'entretien des équipements, non-implication de la population ont conduit à l'arrêt d'un certain nombre de points d'eau dans les quartiers périphériques de Ouagadougou. La pompe solaire du secteur 28 a été réhabilitée pour tester un nouveau système de gestion.**

**A**u milieu des années 80, les villes du Burkina Faso ont fait l'objet de grandes mutations. L'objectif principal de ces changements était d'améliorer le cadre de vie des habitants de certains quartiers. A Ouagadougou, cela s'est traduit par des opérations de lotissements qui ont eu pour conséquence le déplacement des habitants de certains quartiers du centre vers la périphérie.

C'est ainsi que le secteur 28 a vu le jour, à la limite Est de la ville. A l'image de tous les quartiers périphériques, la zone n'est alimentée

ni en eau potable ni en électricité. Compte tenu du bas niveau de revenus des populations, l'Office national de l'eau et de l'assainissement (ONEA) n'a pas entrepris de campagnes d'extension du réseau d'adduction. Des solutions alternatives ont été mises en place : des bornes-fontaines et des postes d'eau autonomes (pompes immergées raccordées au réseau électrique ou à des groupes électrogènes diesel) ont été confiés par

contrats à des gérants. La gestion difficile de la plupart de ces points d'eau (gestion anar-



Idrissa Guiré

## La stratégie du Crepa

Pour répondre aux besoins des populations et pérenniser les actions, la stratégie du Crepa (Centre régional pour l'eau potable et l'assainissement à faible coût) repose sur trois piliers indissociables :

- les technologies appropriées, dont la promotion est soutenue par un processus dynamique de transfert du savoir-faire à travers le renforcement des capacités locales ;
- la participation communautaire, appuyée par un ensemble d'outils, pour aboutir à une implication effective de tous les acteurs ;
- les mécanismes de financement endogènes développés au niveau de la communauté pour autofinancer les activités de développement à court terme, et du secteur de l'eau et de l'assainissement à moyen et long terme.

chique des revenus de la vente de l'eau, manque d'entretien des équipements, non-implication de la population) a conduit à l'arrêt de certains d'entre eux. Il fallait donc trouver des stratégies appropriées pour gérer durablement les équipements en place. La pompe solaire du secteur 28 (quartier Goundri), qui équipe un ancien poste d'eau autonome abandonné, a été réhabilitée dans le but de tester un nouveau système de gestion collectif. Ce projet, identifié et porté par le

Crepa et les responsables de l'exploitation des ressources en eau du pays<sup>1</sup>, intéresse les services publics pour deux raisons :

- la capacité financière limitée de la société d'exploitation et de distribution d'eau, qui n'atteint pas un taux de couverture acceptable dans toutes les zones urbaines ;

<sup>1</sup> Le ministère de l'Eau et de l'Environnement, l'ONEA (Office national de l'eau et de l'assainissement), l'ONPF (Office national des puits et forages), et les services municipaux.

– le statut de ces quartiers, nouvellement lotis ou pas lotis.

C'est sur ces bases qu'ont été prises, dans le secteur 28, les dispositions suivantes :

• **Constitution d'un comité de gestion, élu et responsable**

Un comité de gestion du projet a été mis en place, impliquant les services municipaux et les autorités religieuses et coutumières du quartier. Suite à une assemblée générale qui a regroupé une centaine de personnes, ont été élus un président, un vice-président, un trésorier, un trésorier adjoint, deux fontainiers et quatre animatrices. Ce comité est responsable du projet devant la population qui l'a élu. Il doit rendre régulièrement compte des activités et identifier celles qui pourraient contribuer à la pérennisation du projet.

• **Mise en place d'un service après-vente**

La collaboration institutionnelle s'est élargie au secteur privé et plusieurs entreprises ont participé à la réalisation du point d'eau. Cette collaboration s'est ensuite accentuée par la mise en place d'une stratégie de suivi des installations, dénommée service après-vente (SAV). Liée par convention au comité de gestion, une entreprise locale spécialisée (Sahel énergie solaire) effectue des visites régulières d'inspection de l'installation et procède aux réparations, moyennant un forfait annuel.

• **Formation des acteurs**

– Formation des membres du comité à la gestion des projets.  
– Formation d'un responsable de l'entretien et d'un fontainier aux tâches élémentaires d'entretien et de maintenance de l'installation de pompage d'eau.

– Formation des animatrices aux techniques de vulgarisation et de communication (à travers la méthode participative Sarar).

Christophe Le Jolly

**Pompe solaire  
du secteur 28 à  
Ouagadougou.**

**L'intéressement  
des fontainiers  
au produit de la  
vente de l'eau  
(15 % des recettes)  
contribue à leur  
motivation et à  
une meilleure  
efficacité.**

– Formation des femmes à la fabrication de savon artisanal.

Des réunions hebdomadaires ont également été instaurées pour discuter des activités du projet et un compte bancaire a été ouvert pour recevoir les revenus de ces activités.

• **Education à l'hygiène**

Cette activité, menée par trois animatrices membres du comité de gestion, a pour but de sensibiliser les populations aux maladies liées à l'eau et au manque d'hygiène, et à l'intérêt d'entretenir les ouvrages de distribution d'eau.

Elles sont rémunérées chacune à raison de 400 Fcfa par séance d'animation.

• **Intéressement des fontainiers**

La vente de l'eau est assurée par deux fontainiers, un homme et une femme, membres du comité de gestion. A la mise en route et à l'arrêt de la pompe, conditionnés par le lever et le coucher du soleil, ils relèvent le compteur de l'eau pompée vers le réservoir et celui de l'eau vendue aux usagers.

Des fiches de suivi, élaborées par le Crepa, permettent d'estimer les pertes d'eau et de vérifier les recettes journalières. Les revenus sont versés au trésorier du comité à la fin de chaque semaine.

La rémunération des fontainiers est proportionnelle aux revenus de la vente de l'eau. A la fin du mois, chacun des fontainiers perçoit 15 % des recettes de vente d'eau. Cela contribue largement à leur motivation et à une plus grande efficacité. (Le gardien de nuit de l'installation perçoit quant à lui un salaire fixe de 12 500 Fcfa par mois.)

Les bénéfices nets de la vente d'eau sont versés sur le compte bancaire du comité de gestion pour faire face aux dépenses de maintenance et de renouvellement. L'excédent doit permettre de financer les activités de développement dans le quartier.

• **Mobilité des revendeurs**

Les revendeurs d'eau utilisent un chariot contenant deux barriques de 120 litres, attelé à un vélo. Ce principe, très mobile, permet de distribuer l'eau dans tout le quartier à un même prix, quelle que soit la distance à parcourir. Les revendeurs travaillent sur la base d'un contrat signé avec le comité de gestion.

• Barthélémy Gbemede,  
Crepa

**Contact :** Barthélémy Gbemede  
Service Ringe, CREPA  
03 BP 7112 Ouagadougou 03 BF  
Tél. : 226 31 03 59/60  
Fax : 226 31 03 61  
Mail : crepa@fasonet.bf

# Pour un mode de concertation plus soucieux des problèmes d'environnement

La table ronde EuroMed/ONG vient de se tenir à Paris. Un long travail de préparation, a permis des débats de qualité, notamment sur le thème « environnement et développement » et sur le rôle des ONG et des collectivités territoriales françaises dans ce domaine.

Depuis fin 1998, les membres d'un groupe d'ONG issu du Comité de liaison des ONG de développement de l'Union européenne, prépare la table ronde EuroMed/ONG. Celle-ci, organisée avec le ministère français des Affaires étrangères, s'est tenue les 12 et 13 avril derniers. Elle s'inscrit dans un processus qui vise à améliorer la concertation entre le ministère des Affaires étrangères et les ONG françaises autour des thèmes évoqués à Barcelone et, au-delà, la coopération française avec les pays du Sud de la Méditerranée. La table ronde avait aussi pour but de préparer un document de synthèse en vue de la rencontre euro-méditerranéenne qui se tenait le lendemain à Stuttgart.

Conscient de la gravité de la question de l'environnement dans les pays méditerranéens, particulièrement dans les villes côtières, un groupe de travail a choisi le thème « environnement et développement ». Les travaux de cet atelier ont porté sur deux principales problématiques : les services collectifs et la valorisation de l'environnement.

## Interventions lors à l'atelier « Environnement et développement »

D'intéressants travaux ont été présentés par leurs auteurs à l'atelier « Environnement et développement » :

- *Samuel Watchueng, d'Enda Maghreb*, en s'appuyant sur son expérience du terrain, a réclamé avec insistance l'adoption de fonds souples permettant de sortir d'une logique de projet vers un réel soutien du processus de développement des populations.
- *Patrice Burger, du Cari*, a traité de la dimension sociale des actions et de leurs effets induits, qui marquent souvent le pas sur le programme de départ. Ce phénomène met en cause les principes de soutien par projet, notamment les évaluations, qui arrivent souvent trop tôt pour être pertinentes.
- *Pierre Prothon du CEP*, qui a évoqué les besoins de formation et de sensibilisation à l'environnement, a insisté sur la nécessité de lier les études à des actions immédiates et concrètes, ainsi que sur la difficulté des échanges Sud-Sud en l'absence de liberté de circulation des personnes dans l'ensemble des pays méditerranéens.

Les populations des pays les plus pauvres, notamment celles du bassin méditerranéen, sont en effet confrontées à de nombreux problèmes tournant autour de ces deux points : réhabilitation des quartiers urbains anciens, accès à l'eau potable et à l'assainissement, amélioration, maîtrise et gestion de la ressource en eau et de l'environnement, gestion des ordures ménagères, électrification des zones isolées, amélioration de l'habitat.

## Les services collectifs : une priorité

Pour répondre à ces enjeux, les ONG du Nord nouent des relations de coopération directe avec des partenaires du Sud et de l'Est de la Méditerranée, à qui elles apportent un appui technique, financier et humain. Plutôt sensibles au départ aux aspects techniques, ces ONG ont désormais adopté une approche globale du développement local. Une longue expérience dans ce domaine, menée en collaboration avec les populations, leur a permis d'acquérir une compéten-

ce technique, ainsi qu'une pratique des méthodes d'animation et de gestion des projets de coopération. Elles poursuivent désormais deux objectifs principaux :

- l'émergence et le renforcement de leurs partenaires locaux (associations et groupements de gestion d'équipement par exemple) ;
- la pérennisation des actions engagées.

Les ONG insistent aujourd'hui sur la nécessité de prendre le temps et les moyens d'étudier finement avec les populations leur demande réelle, de manière à les impliquer dans la conception et la mise en place d'un projet. L'appropriation complète des équipements par les habitants n'est possible qu'à cette condition.

De leur côté, les collectivités territoriales françaises possèdent des compétences professionnelles multiples en matière de planification et de gestion des services collectifs urbains. A ce titre, elles sont des partenaires privilégiés pour coopérer avec leurs homologues méditerranéens. Jadis, ces collectivités ont participé à des actions de coopération Nord-Sud à la demande d'associations ou d'individus. Ce n'est qu'après coup qu'elles ont formalisé leur politique dans ce domaine. Elles interviennent maintenant de façon autonome, ou au travers de leurs collectifs aux niveaux national, européen et international.

#### **Les ressources naturelles : un capital économique**

ONG et collectivités territoriales travaillent de plus en plus souvent de concert, notamment sur les questions environnementales.

Particulièrement fragile, le milieu naturel des pays du Sud et de l'Est méditerranéens nécessite des mesures de protection. D'autre part, la valorisation des ressources naturelles est un moyen efficace de développement économique et de

pS-Eau

### **Les recommandations de l'atelier « Environnement et développement »**

1. Considérer l'environnement comme un patrimoine commun et veiller à l'accès équitable aux ressources naturelles, à leur protection et à leur gestion durable.
2. Renforcer les capacités de lutte contre la désertification physique, économique et humaine des zones dites défavorisées (zones rurales, oasis...).
3. Etablir et renforcer les cadres de concertation locale, notamment à travers : la prise en compte réelle de la demande des populations ; la promotion des acteurs de l'économie populaire environnementale ; l'appui à l'émergence des opérateurs intermédiaires ; le renforcement des capacités de négociation des collectivités locales. Le tout s'inscrivant dans une logique de développement local.
4. Etre particulièrement attentif à l'impact culturel et social des actions et des modifications qu'elles génèrent en terme de pouvoir.
5. Prendre en compte la notion de démarche et de processus plutôt que de projet, et y consacrer des fonds souples appropriés.
6. Favoriser les échanges d'expériences et de savoir-faire entre les acteurs tiers méditerranéens et avec les acteurs du Nord et d'autres pays du Sud.
7. Sensibiliser et responsabiliser les usagers par des actions d'éducation et de formation à l'environnement.
8. Favoriser une meilleure implication de la société civile et des collectivités locales dès la définition des programmes européens de coopération.
9. Prévoir un espace et des moyens appropriés pour améliorer la concertation et la mise en cohérence des actions des partenaires français, européens, voire internationaux, en Méditerranée.
10. Ces recommandations ne deviendront effectives que si des moyens humains et financiers sont mobilisés pour poursuivre le processus de concertation entre les pouvoirs publics et la société civile, engagé à travers la préparation de cette table ronde.

protection de la biodiversité. Il est en effet évident que lorsque les ressources naturelles deviennent sources de revenus pour les populations, celles-ci se sentent davantage concernées par leur exploitation rationnelle et leur régénération.

Enclavées dans des régions hostiles, les oasis sont des espaces originaux abritant un patrimoine attractif aux points de vue culturel, touristique et environnemental. La responsabilité pour la préservation, la sauvegarde et le développement durable de ce patrimoine (l'extension des oasis pour lutter contre la désertification dévastatrice) incombe non seulement aux pays de la rive Sud qui sont directement concernés, mais aussi à l'ensemble des pays de la rive Nord.

A l'issue des débats, les recommandations (cf. encadré page 8) destinées notamment aux institutions réunies le lendemain à Stuttgart ont été rédigées.

La dernière recommandation repose sur le désarroi des ONG présentes qui ne perçoivent pas quelle va être l'issue de leurs travaux. Il a notamment été relevé qu'en l'absence d'un lieu de concertation commun, neutre et dédié à cet échange entre sociétés civiles et pouvoirs publics, la déjà faible proportion d'aide financière aux Etats aura peu de chance d'être augmentée et ouverte aux multiples acteurs impliqués.

Un rendez-vous a été pris avec monsieur l'ambassadeur Courtois, qui suit le processus de Barcelone, afin que cet effort de concertation de la société civile puisse être poursuivi et concrétisé.

- C. Le Jallé,  
P.M. Grondin (pS-Eau).  
N. Nhari (Pact-Arim International)

**Contact :** PACT-ARIM International,  
Naziha Nhari, 27 rue de la  
Rochehoucauld 75009 Paris  
Tél : 01 42 81 97 80  
Fax : 01 40 23 93 06. Mail :  
naziha\_nhari@pact-arim.org

## Concertation, oui, mais à chacun son interprétation

**Aux Assises de Marseille, la nécessité de dialogue entre les pouvoirs publics et la société civile a été unanimement reconnue. Mais bien des divergences s'affichent quant à la manière de concevoir la concertation.**

Le foisonnement des initiatives publiques ou privées, conjugué à une certaine fragmentation des interventions des pouvoirs publics, oblige à mieux penser l'articulation entre les différentes coopérations, décentralisée, bilatérale et multilatérale dans les pays méditerranéens.

Les Assises de la coopération pour le développement local et régional en Méditerranée<sup>1</sup>, qui se sont déroulées les 11 et 12 février dernier à Marseille<sup>2</sup>, visaient trois objectifs : favoriser la circulation de l'information, établir un tableau de bord de l'offre française, faire évoluer le contenu des politiques publiques de coopération.

Si les débats ont fait ressortir l'importance de fonder les programmes d'actions sur la demande des partenaires, de profondes divergences se cachent derrière l'apparente unanimité. Ainsi, sous le vocable concertation, certains verraient bien des réunions de ministres des Affaires étrangères examiner les projets de coopération décentralisée et non gouvernementale sous l'égide d'une délégation interministérielle. D'autres seraient nettement plus favorables à des concertations entre intervenants d'un même pays, accompagnées d'une déconcentration des moyens.

### Une approche trop sectorielle

Autre constat : les approches sectorielles sont par nature limitées. Dès que l'on parle de développement durable, l'approche devient nécessairement pluripartenaire et pluridisciplinaire. Ce qui implique la poursuite d'une démarche de coordination et d'animation. Il est difficile sur ce point d'y voir clair. Une certitude cependant : un

<sup>1</sup> Ces assises étaient organisées à l'initiative du ministère des Affaires étrangères, aux côtés du conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur, du conseil général des Bouches-du-Rhône et de la ville de Marseille.

<sup>2</sup> Les documents de synthèse de ces Assises sont disponibles à l'IEREM, 47 rue du fg St-Antoine 75011 Paris. Tél. : 01 44 73 41 69.

choix doit être opéré dans les modes de soutien, et la création de centres de capitalisation et de diffusion est nécessaire. Pour le pS-Eau, ces centres doivent résulter de la demande exprimée par chaque pays et fonctionner en complémentarité. A partir de l'expérience du plan Bleu, du Semide, et des réseaux d'appuis aux PME, un programme de soutien et de mise en synergie des partenaires mobilisés sur le développement durable peut être élaboré en Méditerranée.

Ce programme pourrait débiter par une proposition de collaboration entre partenaires au travers d'un outil de communication informatique, ayant pour but d'agrèer une proposition commune. Il s'agirait notamment d'ouvrir les lignes de soutien aux actions de coopération décentralisée et non gouvernementale, aux acteurs de moyenne ou faible taille, pour l'instant écartés du jeu.

Les ONG présentes à ce séminaire insistent par ailleurs sur trois points déterminants :

- prendre le temps et les moyens d'étudier finement la demande réelle des populations ;
- impliquer les habitants à toutes les étapes de la conception et de la mise en place d'un projet, puis dans la gestion et la maintenance des infrastructures ;
- veiller, à toutes les phases, à l'appropriation complète des équipements par les habitants.

Or, si sur le papier ces ONG peuvent être impliquées, dans les faits le dispositif administratif de l'Union européenne pour gérer le plan Meda ne peut accorder une place suffisante à ces initiatives, faute de moyens humains.

Les rythmes d'un ensemble de petits projets sont en outre peu cohérents avec des approches budgétaires annuelles et des engagements stricts sur des lignes spécifiques. La modestie des montants alloués devrait inspirer une égale modestie dans les contrôles financiers directs pour faire place à des critères d'évaluation de résultats et de pertinence des actions.

- Pierre-Marie Grondin, pS-Eau.

Un programme animé par le pS-Eau

# De réels acquis pour un meilleur accès à l'eau potable en milieu semi-urbain

**Dans le cadre d'un programme intitulé "L'eau potable et l'assainissement dans les quartiers périurbains et les petits centres en Afrique", plus de cent partenaires, africains et français, ont mené conjointement durant plus de trois ans des expériences de recherche-action. Bilan. Propositions.**

Depuis juin 1995, le pS-Eau anime un programme de recherche action sur « *L'eau potable et l'assainissement dans les quartiers périurbains et les petits centres en Afrique* ». Sont associés à ce programme plus de cent chercheurs, professionnels de l'eau, fonctionnaires, membres d'ONG et de collectivités, africains et français.

La première étape du travail, dès 1995, a consisté à définir les axes de recherche. L'encadré ci-contre présente les principaux thèmes retenus. Puis des actions de recherche et des actions pilotes ont été sélectionnées. Elles se sont déroulées de mi-1996 à fin 1997. Elles ont été suivies par un comité de pilotage et un comité scientifique.

A l'issue de cette période, les premiers mois de 1998 ont été consacrés à l'examen des rapports finaux de chaque équipe, et surtout à la synthèse des acquis. Puis, en prolongement de ces travaux, se sont déroulées en mai 1998 à Ouagadougou les journées d'échanges « Eau potable dans les quartiers périurbains et les petits centres »

(cf. la *Lettre du pS-Eau* n° 29 de juin 1998). Plus de 150 personnes, d'une douzaine de pays d'Afrique de l'Ouest et du Centre, ainsi que plusieurs pays d'Europe, ont participé à ces journées (collectivités locales, ONG, bureaux d'études, chercheurs, bailleurs de fonds). Les ateliers de travail ont permis d'approfondir chacun des thèmes.

Suite à cette rencontre, le secretariat du pS-Eau, aidé par une équipe de rédaction, a édité un document de synthèse (cf. encadré page

suivante), destiné à la réunion de restitution des résultats à Paris, le 13 janvier 1999.

A cette réunion, des intervenants ont présenté les principaux acquis de leurs travaux, brochant ainsi un aperçu de la richesse des réflexions du programme. Chacune des présentations a été suivie de débats avec l'ensemble des participants, qui ont dégagé des aspects communs aux différentes actions menées.

Chacun s'est ainsi accordé à reconnaître que toute installation d'un

nouveau système d'approvisionnement en eau potable nécessite en préalable une évaluation correcte de la demande (niveau de service, dimensionnement des équipements) ainsi qu'une analyse des coûts. Une attention particulière doit être portée sur la complémentarité entre points d'eau traditionnels et réseau.

La multiplicité des acteurs existants ou émergents implique par ailleurs de définir le rôle, la place et la légitimité de chacun, ainsi qu'un cadre de concertation.

S'agissant de la gestion de l'eau, les participants notent le développement de deux principaux modèles : le modèle communautaire, proche du modèle villageois, qui va vers une plus grande professionnalisation des gestionnaires ; le modèle de la gestion déléguée, qui offre un cadre favorable à l'évolution du rôle de l'Etat et à l'extension et l'efficacité du service.

Face à l'évolution des politiques nationales (décentralisation, démocratisation) et au processus de privatisation en cours dans la plupart

## Les quatre axes de travail du programme

**Thème 1.** Analyse des paramètres économiques de la distribution d'eau.

**Thème 2.** Modes de gestion partagée pour le service en eau potable et participation des habitants.

**Thème 3.** Impact des conditions d'alimentation en eau potable et d'assainissement sur la santé publique.

**Thème 4.** Aspects institutionnels et relationnels.

**Une amélioration durable des conditions sanitaires passe par un meilleur environnement et une large information des usagers sur les règles d'hygiène.**

Thomas ADELIN, AFVP

## Document de synthèse

Le document *"Eau potable et assainissement dans les quartiers périurbains et les petits centres"* rend compte des travaux conduits dans le cadre du programme animé sur ce thème par le pS-Eau, ainsi que des fructueux échanges issus de la rencontre de Ouagadougou. Il est disponible, en français et en anglais, au secrétariat du pS-Eau.

des pays africains, il apparaît que le secteur privé informel occupe de nombreux segments de la distribution d'eau et de la maintenance des ouvrages abandonnés par les sociétés nationales. La nécessité de développer de nouvelles formes d'action et d'appui aux maîtrises d'ouvrage locales en émergence est soulignée.

De même, une analyse du lien entre alimentation en eau potable et santé a fait ressortir que l'objectif de l'amélioration de la santé ne peut être atteint sans mettre en œuvre, de façon concomitante, la trilogie assainissement/alimentation en eau potable/sensibilisation à l'hygiène.

Une amélioration durable des conditions sanitaires passe par un meilleur environnement au sens large et une diffusion de l'information aux usagers.

L'ensemble des réflexions a établi que, tout en laissant leur place aux multiples nouveaux intervenants, il appartient aux pouvoirs publics de remplir, en concertation avec tous les intéressés, les missions d'intérêt général qu'eux seuls sont à même d'assumer, en particulier : définir et faire respecter les règles du jeu à tous les échelons.

Après ces débats, une table ronde a permis à chacun de s'exprimer sur les enseignements qu'il retirait du programme, sur son appréciation du processus et sur ses nouvelles attentes.

## L'assainissement : un enjeu majeur

Il ressort quant au fond que les quatre axes de recherche ont permis de bien appréhender la complexité de la question de l'eau et que le programme a fourni des informations claires et précises sur les terrains étudiés (informations très utiles notamment pour les personnes en poste à Paris). Autre point positif, les résultats du programme argumentent fortement en faveur d'une intervention des décideurs dans les zones défavorisées. Dernier point enfin, entre réseau classique et modes d'approvisionnement alternatifs, les intervenants parlent de complémentarité plutôt que de concurrence.

Quant au processus mis en place par le programme, il a permis la constitution d'un large réseau d'acteurs, chercheurs, ONG, collectivités locales, bureaux d'études, administrations, d'Afrique et d'Europe. Le décloisonnement entre diver-

ses disciplines, entre acteurs, entre Nord et Sud, a permis un enrichissement mutuel des pratiques de l'autre : de nombreux acteurs, qui auparavant ne se connaissaient pas, ont appris à travailler ensemble, notamment les opérateurs et les chercheurs (les chercheurs tirant vers le conceptuel, les opérateurs vers le réel et l'opérationnel, permettant ainsi la production d'idées et de concepts validés par une rigueur scientifique, adaptés aux acteurs de terrain).

Il a cependant été remarqué que quatre types d'acteurs ont insuffisamment été impliqués tout au long du programme : les grands opérateurs de la distribution d'eau, les ministères en charge de l'approvisionnement en eau potable dans les centres urbains et les administrations qui en dépendent, les collectivités locales et les acteurs d'autres pays européens. Certains participants ont regretté que des thèmes tels que l'accès à la ressource, la protection de la ressource et surtout l'assainissement, n'aient pas suffisamment été abordés.

## Les propositions issues des débats

- Diffuser le plus largement possible les résultats du programme : diffusion du document de synthèse (cf. page 11), diffusion de l'adresse du site Internet <sup>1</sup> sur lequel est présenté le programme et sur lequel sont accessibles les rapports produits, réalisation puis diffusion d'un document succinct présentant les principaux acquis du programme.
- Prendre en compte les résultats du programme pour alimenter le contenu des enseignements des écoles d'ingénieurs et de techniciens, et des formations continues.
- Pérenniser un lieu de concertation avec plusieurs acteurs, plusieurs logiques, plusieurs temps.
- Organiser des réunions régionales de discussions pour l'application des enseignements du programme, en s'appuyant notamment sur le PDM (Programme de développement municipal).
- Encourager et faciliter les partenariats Sud/Sud.
- Constituer un répertoire d'experts locaux afin qu'ils soient plus facilement identifiables par les acteurs du Nord qui pourraient faire appel à eux.
- Susciter et canaliser de nouvelles recherches sur cette thématique, en particulier en Afrique anglophone, qui a été très peu concernée par le programme.
- Faire passer le message auprès des collectivités et administrations locales.

<sup>1</sup> [www.gret.org/pseau](http://www.gret.org/pseau).

Rubrique : programme Eau potable et assainissement dans les quartiers périurbains et petits centres en Afrique.

Autre constat, mêlant le positif pour les uns, le négatif pour les autres : la durée des travaux (12 à 18 mois) était pour les opérateurs une occasion exceptionnelle d'analyse, pour les chercheurs ce fut un temps trop court. Pour certains aussi, cette interrogation : que reste-t-il, en termes de réalisations concrètes, sur les terrains étudiés durant le programme ?

### Les acteurs du Sud, moteurs de la recherche

Malgré cela, un certain nombre de propositions (voir ci-contre) ont été élaborées. Le pS-Eau s'emploiera à prendre chacune d'elles en compte et à poursuivre l'animation du réseau constitué. Il se donne également pour objectifs :

- d'aboutir à une mise en relation pérenne de centres de réflexion régionaux sur ce sujet. De tels centres devront être pilotés par les acteurs du Sud qui doivent à l'avenir être les moteurs de la recherche et des actions qui en découlent ;
- d'identifier et d'aider au montage de projets opérationnels sur la base des enseignements tirés.

En outre, comme il a déjà été souligné, le thème de l'assainissement a été trop peu abordé dans le cadre du programme. Or, chacun s'accorde à dire qu'il s'agit de l'enjeu majeur des prochaines décennies dans les centres urbains des pays en voie de développement. La coopération française, sensible à ce souci, a fait réaliser une analyse du fonctionnement du programme, puis engagé une réflexion sur la mise en place d'un programme du même type sur ce thème, impliquant encore plus largement les acteurs africains. De son côté, le pS-Eau est tout à fait favorable, sur la base des acquis de ce programme, à poursuivre un travail de recherche/action en matière d'assainissement.

- Christophe Le Jallé, pS-Eau

## INFO MULTIMÉDIA

### Syndicat des eaux d'Ile de France Des films sur l'eau pour les enseignants

Enseignants, le Syndicat des eaux d'Ile-de-France vous propose 9 films en prêt gratuit, pour illustrer vos cours et répondre à toutes les questions sur l'eau que vous consommez. Exemples de films proposés : *L'eau de la terre*, *Le voyage de l'eau* et *L'eau, le saviez-vous ?* qui connaissent un grand succès auprès du public.

• **Contact :**  
Syndicat des eaux d'Ile-de-France,  
14 rue Saint-Benoît 75006 Paris.  
Tél. : 01 53 45 42 42.  
Fax : 01 53 45 42 79.

[www.aghtm.org](http://www.aghtm.org)

### Un nouveau site de l'AGHTM sur l'environnement

L'AGHTM, association française au service des spécialistes de l'environnement, a rejoint l'univers du web. Les six domaines de prédilection de l'association y sont traités : distribution de l'eau, assainissement, déchets et propreté, urbanisme et habitat, corrosion et protection des réseaux, hydrologie appliquée. L'AGHTM renforce ainsi son rôle d'information en offrant sur Internet un maximum de renseignements sur les résultats de la recherche et les techniques de pointe.

[www.cieau.com](http://www.cieau.com)

### Un site sur l'eau en France

Le site du C.I.eau (Centre d'information sur l'eau), très ergonomique, comprend environ 300 pages html, réparties en 10 rubriques traitant de l'eau en France, illustrées d'animations sonores et visuelles. Un service messagerie répond, par téléphone, courrier ou e.mail, aux questions posées.

## INFO LECTURES

**Traitement d'eau de surface par des préfiltres à gravier**

M. Wegelin, Sandec/Skat, 1997, 167 p. 10,95 €

Cette publication décrit les préfiltres à gravier en tant que procédé de prétraitement aux filtres lents à sable. Elle décrit divers processus de traitement de l'eau de surface. Les méthodes présentées sont simples, efficaces, fiables et, par conséquent, appropriées aux systèmes d'alimentation en milieu rural.

**Valorisation des déchets organiques dans les quartiers populaires des villes africaines**

Skat/Alter Ego/Crepa/Iagu/Sandec. 1996, 143 p., 9,95 €

Ce livre présente les résultats de deux années de recherche-action sur la valorisation des déchets organiques et le compostage en milieu urbain de l'Afrique de l'Ouest. Un recensement bibliographique capitalise les expériences dans ce domaine. Sont également abordés par ce biais les aspects technico-sanitaires, socio-économiques et organisationnels de la valorisation des déchets organiques.

• **Contact** : Intermediate Technology Publications Ltd, 103-105 Southampton Row, London WC1B 4HH, Royaume Uni. Tél. : 44 171 436 9761. Fax : 44 171 436 2013. Mail : rders@itpubs.org.uk.

**Evaluation multicritère des systèmes d'approvisionnement en eau des petits centres urbains africains**

Amadou Hama MAIGA, EIER, Burkina Faso

Dans les petits centres urbains d'Afrique, des systèmes d'approvisionnement en eau potable permettent aux ménages de se connecter par un branchement privé. Mais le prix de l'eau fournie dépasse largement la solvabilité des populations et l'eau ainsi consommée n'est en général pas payée. En outre, environ un tiers des ménages s'approvisionne encore aux sources insalubres. Et les tarifs appliqués demeurant trop bas, les coûts engagés ne sont pas couverts par la vente de l'eau. Le système doit donc être revu.

Dans ce but, un second ouvrage publié par l'auteur (*Approvisionnement en eau des petits centres urbains africains*) propose notam-

ment une nouvelle alternative : des postes de distribution collective.

• **Contact** : EIER, 03 BP 7023 Ouagadougou 03, Burkina Faso. Tél. : 226 30 71 16/17. Fax : 226 31 27 24. Mail : eier@eier.inuv-ouaga.bf

**Solutions alternatives à l'approvisionnement en eau et à l'assainissement conventionnels dans les secteurs à faibles revenus**

Lyonnaise des Eaux, Paris, 1999, 156 p.

Par ses interventions contractuelles dans un certain nombre de pays émergents, le groupe Suez-Lyonnaise des Eaux s'engage à apporter rapidement à chaque foyer un service adapté à ses besoins et à ses moyens, tout en modernisant progressivement l'ensemble des réseaux de la communauté urbaine concernée. Le Groupe lance ainsi

une approche nouvelle de terrain, respectueuse des cultures et des coutumes, résolument orientée vers le client. Ce rapport d'analyse diffusé par le Groupe vise à informer des expériences en cours les partenaires concernés ainsi que les organismes financiers internationaux et les ONG.

Ce rapport, qui poursuit la réflexion sur le thème de l'eau et de l'assainissement dans les quartiers défavorisés, constitue une source importante d'informations et de réflexions. Il n'a cependant pas la prétention de résoudre tous les problèmes : il faut continuer de travailler sur le sujet, et contribuer à l'effort collectif nécessaire pour apporter des solutions à ces préoccupations vitales.

• **Contact** : Pascale Minder, service de presse, Suez-Lyonnaise des Eaux, 72 avenue de la Liberté, 92753 Nanterre cedex France. Tél. : 01 46 95 50 00. Internet : www.suez-lyonnaise-eaux.fr

**Se réinstaller et entreprendre au pays.** Guide pratique pour l'appui aux migrants porteurs de projets économiques

Ouvrage collectif sous la direction du pS-Eau. Ministère de l'Emploi et de la Solidarité, ministère des Affaires étrangères, coopération et francophonie, 1998, 95 p.

Ce guide résulte d'un travail d'associations qui, depuis quelques années, aident les migrants qui souhaitent se réinstaller dans leur pays d'origine en créant une activité économique. Il s'adresse à tous les migrants porteurs de projets économiques ou aux personnes et aux institutions qui se trouvent en contact permanent avec des migrants. Il doit permettre de diffuser des informations précises et surtout d'orienter les intéressés vers des organismes d'appui compétents, l'accompagnement étant un élément essentiel pour la réussite des projets de réinsertion économique.

Une journée sera consacrée à la diffusion de cet ouvrage le samedi 5 juin prochain, de 10 à 18 heures, à l'IIAP, 2 avenue de l'Observatoire 75006 Paris. Des migrants aujourd'hui réinstallés dans leur pays d'origine présenteront leur cheminement et leurs perspectives d'avenir.

• **Contact** : Olivier Kaba, pS-Eau (bassin fleuve Sénégal), 20 rue Voltaire 93107 Montreuil cedex. Tél. : 01 48 57 75 80.

**Aménagements hydro-agricoles et santé**

J. Brengues, J.P. Hervé. Orstom, Paris, 1998, 313 p., 90 FF.

Les aménagements à vocation hydro-agricole figurent parmi les principales actions de développement réalisées en région tropicale sèche. La moyenne vallée et le delta du fleuve Sénégal ont fait l'objet d'aménagements de ce type. Par quelques exemples démonstratifs, cet ouvrage propose une évaluation pluridisciplinaire de leurs conséquences socio-sanitaires, dans l'optique d'une amélioration de l'état nutritionnel et de l'environnement sanitaire des populations.

- **Contact** : Par correspondance : Orstom Diffusion, 32 av. Henri Varagnat, 93143 Bondy Cedex, France. Tél. : 01 48 02 56 49. Fax : 01 48 02 79 09. Mail : diffusion@bondy.orstom.fr.
- Sur place** : Orstom éditions, 211/213 rue La Fayette 75010 Paris. Tél. : 01 48 03 75 62. Fax : 01 40 34 69 13.

**Forages maraîchers en PVC**

Lutheran World Relief (LWR)

Depuis 1978, LWR, une organisation non gouvernementale, travaille avec les maraîchers du Niger. L'eau est le principal souci pour les cultures de contre-saison. Ce manuel illustré par Sidy Lamine présente des techniques simples de forage en PVC, très peu coûteuses, facilement utilisables par les maraîchers. Il est divisé en deux parties : la première décrit la méthode d'installation d'un forage maraîcher ; la seconde la fabrication des outils nécessaires au forage.

Ce manuel est gratuit.

- **Contact** : Lutheran World Relief, BP 11624, Niamey, Niger. Tél. : 227 73 21 26 ou 73 22 27. Fax : 227 72 33 94. Mail : lwrwaro@intnet.ne

**DEWATS : Systèmes décentralisés de traitement des eaux usées dans les pays en voie de développement**

Ludwig Sasse. Borda, Geres, Brême (Allemagne), 1998, 175 p.

Ce livre est destiné aux ingénieurs et chefs de projet qui souhaitent mettre en place des systèmes décentralisés de traitement des eaux usées. Il aide à comprendre les filières et les conditions de leur mise en œuvre. Il permet de choisir le système de traitement le plus approprié, de créer des feuilles de calcul pour le dimensionnement des stations et les coûts annuels qui en découlent.

- **Contact** : Version française. GERES, 2 cours Foch, 13400 Aubagne, France. Tél. : 04 42 18 55 88. Fax : 04 42 03 01 56. Mail : geres@worldnet.fr.
- Versions anglaise et allemande : BORDA, Hoffnungstrasse 30, D 28217 Brême, Allemagne.

**Guide pour la promotion de l'hygiène**

CCEA, OMS

Après quatre ans de recherche et de discussions approfondies, la panoplie d'outils pour la promotion de l'hygiène proposée en 1997 par le Conseil consultatif de l'eau et de l'assainissement (CCEA) a été revue et corrigée. Un manuel de 277 pages vient d'être conjointement publié par le CCEA et l'OMS. Ce livre, publié en anglais, est disponible auprès de l'OMS. Coût : 28 francs suisses pour les pays en voie de développement, 40 francs suisses pour les pays développés. Envoyer commande et règlement à : Distribution and Sales Unit, World Health Organization.

- **Contact** : Water Supply and Sanitation Collaborative Council, s/c World Health Organization 1211 Genève 27, Suisse. Mail : wsscc@who.ch

**INFO ÉVÉNEMENTS**

Du 3 au 6 juillet 2000.

Palais des Congrès. Paris

**Qualité de l'eau et traitement des déchets**

Du 3 au 6 juillet 2000, Paris accueillera deux manifestations traitant de la qualité de l'eau et du traitement des déchets : le premier congrès international de l'Association internationale de l'eau (IWA) ; le congrès mondial 2000 de l'Association internationale des activités du déchet (IWSA).

Ces deux congrès se tiendront au Palais des Congrès de Paris, où plus de 3000 participants sont attendus. Ces derniers pourront voir une importante exposition de technologies et de services.

- **Le congrès IWA traitera les deux points suivants** :
  - quelles perspectives apporter aux praticiens dans les domaines de l'eau et de sa qualité en milieu naturel, ainsi que dans les services d'eau et d'assainissement ;
  - l'importance croissante des interactions entre eaux usées, déchets, ressources en eau et eau potable.
- **Le congrès ISWA aura pour thème général une question** : Quelle gestion des déchets pour le 21<sup>e</sup> siècle ?

- **Contact** : Congrès AGHTM, Paris 2000, 83 avenue Foch BP 3916, 75761 Paris cedex 16. Tél. : 01 53 70 13 53. Fax : 01 53 70 13 40. Mail : aghtm@aghtm.org. Internet : www.aghtm.org

Du 15 au 17 juin 1999

Parc Chanot à Marseille

**5e édition Hydrotop'99**

La cinquième édition d'Hydrotop'99 se déroulera du 15 au 17 juin 1999 au Parc Chanot à Marseille. Elle se déclinera en trois volets : une partie salon, Hydroexpo ; une partie colloque scientifique, Hydropole ; et une convention d'affaires, Hydronove.

- **Hydroexpo**, salon professionnel de matériels, produits et services exclusivement consacrés à l'eau, réunira une centaine d'exposants sur une surface de 5 000 m<sup>2</sup>.
- **Hydropole**, réunira 150 conférenciers et 800 congressistes en provenance de 60 pays.
- **Hydronove**, la partie convention d'affaires, se déroulera les 15 et 16 juin.
- **Contact** : M. Monhem, B.C.I. 71, rue des Tilleuls 92100 Boulogne. Tél. : 01 41 86 41 11. Fax : 01 46 03 86 26.

## INFO FORMATION

### Formations CIEDEL 1999/2000 Des formations universitaires et professionnelles pour des acteurs du développement

Depuis 15 ans, le Ciedel (Centre international d'études pour le développement local) assure des formations visant à améliorer la capacité des acteurs de développement à concevoir, conduire et évaluer des actions et des programmes de développement local.

Plusieurs modalités sont proposées : des formations thématiques courtes, une formation longue et continue, des formations à la carte.

Exemples de modules de formation proposés : Méthodologie de planification du développement local ; Gestion de projets de développement ; Appui à la création d'activités économiques...

• **Contact** : Nicolas Heeren, directeur des études, CIEDEL, Université catholique de Lyon, 30 rue Ste-Hélène 69002 Lyon  
Tél. : 04 72 77 87 50  
Fax : 04 72 41 99 88.  
Mail : ciedel@univ-catholyon.fr

### Formations APTEN-Poitiers 1999 Stages de formation permanente pour professionnels de l'eau

L'APTEN Poitiers (Association de professionnels du traitement des eaux et des nuisances) organise chaque année des stages de formation permanente.

Ces stages apportent aux professionnels de l'eau (notamment les techniciens supérieurs et les ingénieurs) une mise à niveau scientifique sur les problèmes de traitement des eaux et de valorisation des déchets, et les tient informés des nouveautés technologiques et analytiques en matière

d'environnement. Calendrier des prochaines formations :

- du 2 au 3 juin : procédés à membrane ;
- du 14 au 18 juin : assainissement, traitement des eaux et des boues ;
- du 11 au 15 octobre : aspects théoriques et pratiques des opérations de traitement des eaux à potabiliser.

• **Contact** : APTEN, 40 avenue du recteur Pineau 86000 Poitiers.  
Tél. : 05 49 45 37 40.  
Mail : apten@esip.univ-poitiers.fr

### Du 22 novembre au 9 décembre 1999 à Ouagadougou

#### Viabilité des programmes d'eau et d'assainissement : planification, gestion et suivi

Organisée par l'IRC, en lien avec l'IPD/AOS, cette formation vise à renforcer les capacités de planification et de suivi de la mise en œuvre de projets d'eau et d'assainissement viables. Elle permettra aux stagiaires de :

- décrire la notion de viabilité des programmes d'AEPA et identifier les facteurs déterminants ;
- utiliser la méthode de planification des projets par objectifs ;
- se familiariser avec le logiciel *Team up* ;
- planifier une démarche participative et intégrée eau/assainissement/hygiène ;
- utiliser des techniques de communication pour présenter le résultat d'un travail individuel.

Prix de la formation, hébergement et repas compris : 3000 US\$.

• **Contact** : Mme Eca Zepeda, IRC  
PO Box 2869, 2601 CW Delft  
Pays-Bas. Fax : 31 15 219 09 55.  
Mail : zepeda@irc.nl

du 13/09 au 10/12 1999 A Namur, en Belgique

#### Formation en gestion intégrée locale en environnement

L'Administration générale belge pour la coopération au développement et l'institut Eco-Conseil organisent une formation en gestion intégrée locale en environnement, adaptée selon les profils et projets des participants. Cette formation de trois mois, prévue pour 15 personnes, s'adresse aux responsables et professionnels des ONG et des municipalités des PVD.

Elle se déroulera en quatre phases principales :

- connaissance de l'évolution du métier de généraliste local en environnement ;
- échanges entre les pratiques professionnelles des participants ;
- stages sur mesure en insertion socioprofessionnelle auprès d'éco-conseillers en poste ;
- mise en commun des expériences de formation, développement de projets et de partenariat.

Une bourse est attribuée aux stagiaires, comprenant les frais de voyage, les frais de santé, de logement et de repas, le rapatriement, les frais personnels, l'envoi des bagages individuels au retour. Les candidatures doivent être envoyées avant le 30 mai 1999. Le comité de sélection communiquera les décisions début juillet 1999.

• **Contact** : Guy Castadot, directeur de l'institut Eco-Conseil, boulevard de Merckem n° 7, B 5000 Namur, Belgique.  
Fax : 32 81 73 99 74. Mail : econseil@skypro.be

#### HydroScopie Spécial Formation

#### Un recueil de formations initiales et continues sur l'eau en Lorraine

Avec plus de 30 permanents au service de l'Ecole française de l'eau et un réseau international de partenaires, NANCIE développe des activités soutenues en recherche, transfert, assistance à la maîtrise d'ouvrage, expertise, assistance technique et, depuis cette année, en formation initiale et continue. Dans ce cadre, un document hors série a été édité : Hydroscopie spécial formation « Eau et environnement en Lorraine ».

• **Contact** : Astrid Lauer ou Christine Chaton, département Formation, NANCIE, 149 rue Gabriel Péri 54515 Vandœuvre Cedex. Tél. : 03 83 15 88 38. Fax : 03 83 15 87 99.  
Mail : chaton@nancie.asso.fr

## INFO PARTENAIRES

## Le Groupe d'Initiative Commune Agro-Pastoral au Cameroun

Recherche des partenaires financiers

Les adhérents du GICAPA sont de jeunes gens au chômage, ayant pour ambition de participer activement au développement économique et social de leur commune de Yaoundé 4, et de la localité de Awae Mvog Manga en particulier, dont les activités sont centrées sur l'agriculture, l'élevage et la pisciculture.

Ils rencontrent d'énormes difficultés d'ordre matériel et financier ; tout le matériel agricole par exemple (tracteurs, pompes, etc.) est d'occasion.

Le Groupe, qui dispose d'une superficie importante sur un terrain inexploité, envisage :

- la construction d'une clinique ou d'un centre de santé employant des médecins français et camerounais ;
- une usine de transformation de bois (fabrication de cintres en bois blanc pour l'exportation en Europe et en Amérique, etc.) ;
- une usine de fabrication d'engrais basée sur les ordures ménagères ;
- la construction d'une école primaire ;
- la pose d'installations d'adduction d'eau et d'électrification.

• **Contact** : Simon Claude Marga, conseiller municipal, président du GICAPA, BP 14853 Yaoundé Cameroun.  
Tél. : 237 23 59 01. Fax : 237 23 58 66.

## INFO EMPLOIS

Inter-Aide recherche pour Manakara, Madagascar**Un responsable de programme hydraulique**

Programme : amélioration de l'accès des populations à l'eau potable et promotion de l'hygiène.

Missions : superviser et coordonner la mise en œuvre du programme, animation, formation et encadrement de l'équipe locale (15 personnes). Gestion du budget.

Profil : ingénieur ayant des connaissances dans le domaine hydraulique, première expérience professionnelle indispensable de préférence en PVD, forte motivation pour le développement, ténacité et autonomie, qualités personnelles et forte motivation pour l'animation d'équipe.

Statut : 6 mois volontaire (indemnisé), puis statut de salarié en CDI, SMIC + indemnités + couverture sociale complète + assurance rapatriement.

• **Envoyer CV**, photo et lettre manuscrite sous réf. Hydro/Manak, à :  
Madame Dode Laurant, Inter-Aide  
44, rue de la Paroisse 78000 Versailles France

**Programme Solidarité Eau**

32, rue le Peletier  
tél. : 33 (0)1 53 34 91 20  
fax : 33 (0)1 53 34 91 21  
e.mail : pseau@gret.org  
internet : www.gret.org/pseau

**La lettre du pS-Eau n° 32**

Responsable de la rédaction :  
Pierre-Marie Grondin

Coordinatrice de publication :  
Huguette Bernardi

Ont participé à ce numéro :  
Didier Allély  
Huguette Bernardi  
Barthélémy Gbemade  
Pierre-Marie Grondin  
Christophe Le Jallé

Photo de couverture :  
Idrissa Guiro (www.lefilou.com)

Conception graphique,  
réalisation :  
Solange Münzer